

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE  
DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS  
RUE DE CAMBRAI  
DU 05 AU 09 SEPTEMBRE 2024**

*Arrêté n°365-Août2024-ST*

RP/EL

Le Maire de la Commune de Caudry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu l'arrêté municipal en date du 15 mars 2019 relatif à l'organisation de l'accueil des camping-cars sur le territoire de la commune,

Considérant que la commune de Caudry organise, du jeudi 05 septembre 2024 au lundi 09 septembre 2024, un événement commémoratif à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Caudry, réunissant un grand nombre de participants et de spectateurs dans l'espace public ;

Considérant la nécessité de réguler l'accès à l'aire d'accueil des camping-cars sise rue de Cambrai pour des raisons d'ordre public et de sécurité ;

Considérant que l'organisation du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Caudry nécessite une restriction temporaire de l'accès à ladite aire,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** À compter du jeudi 05 septembre 2024 à 08h00 et jusqu'au lundi 09 septembre 2024 à 12h00, l'aire d'accueil des camping-cars située rue de Cambrai sera fermée au public.

**ARTICLE 2 :** Pendant la période mentionnée à l'article 1, l'accès à l'aire d'accueil des camping-cars sera exclusivement réservé aux personnes autorisées par la municipalité, notamment les participants aux diverses festivités du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Caudry et les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché aux abords de l'aire d'accueil concernée et communiqué à la population par tous moyens appropriés.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante

de la Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

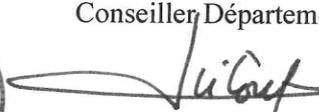
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai
- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Fait à Caudry, le 23 août 2024

Le Maire,  
Conseiller Départemental,



  
Frédéric BRICOUT

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>365AOUT2024ST</b>
Objet :	<b>ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS - RUE DE CAMBRAI - 05 AU 09 SEPTEMBRE 2024</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	059-215901398-20240823-365AOUT2024ST-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901398-20240823-365AOUT2024ST-AR-1-1_0.xml	text/xml	953 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : 365_AOUT2024_ST FERMETURE TEMPORAIRE AIRE CAMPING CARS _ SEPTEMBRE 2024.pdf Nom métier : 99_AR-059-215901398-20240823-365AOUT2024ST-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	525.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 août 2024 à 15h56min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 août 2024 à 15h56min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 août 2024 à 15h56min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 août 2024 à 15h56min45s	Reçu par le MI le 2024-08-27